



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

motos

Question écrite n° 34926

Texte de la question

M. Michel Terrot demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer la nature des mesures prises par la police nationale afin d'assurer la sécurité des motards sur les autoroutes françaises à l'occasion du récent Bol d'or

Texte de la réponse

Afin d'assurer la sécurité des motards sur les autoroutes françaises à l'occasion du récent Bol d'or, les services de sécurité publique de la police nationale ont pris des dispositions spécifiques autour du circuit du Castellet : des parkings gratuits ont été réservés pour les motards aux alentours du circuit. 80 motocyclistes des CRS et 20 motocyclistes des unités urbaines ont assuré des patrouilles dans les centres-villes des localités proches de la manifestation et sur les sorties d'autoroute avec, pour missions, de se positionner sur les voies ouvertes à la circulation pour prévenir les excès de grande vitesse. Les axes routiers à proximité du circuit du Castellet ont fait l'objet de surveillances accrues, et la voie Sanary-Bandol, sinueuse et particulièrement dangereuse, a été neutralisée les 10 et 11 septembre de 19 heures à 1 heure.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34926

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5465

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7168